



DISNEYLAND

DEFRAIEMENTS KILOMETRIQUES

Une copie à revoir !

Le 16/02/2024

Lors de la dernière négociation annuelle obligatoire le PV de désaccord de la NAO 2024 indiquait "***Cette mesure peut être cumulée avec le dispositif de remboursement pour partie par l'Entreprise du Pass Navigo***".

Le 28 septembre dernier, l'entreprise par le biais de sa communication interne publiait sur The Hub: "***En parallèle, les Cast Members privilégiant le trajet en commun continueront de bénéficier du remboursement des titres de transport, déjà pris en charge à 80% par l'entreprise***".

Continuer (définition): "Ne pas interrompre, poursuivre ce qu'on a commencé."

Cette communication laissait alors à comprendre que rien ne changerait pour les salariés qui bénéficiaient déjà du remboursement du Pass Navigo annuel.

Le 15 janvier dernier voici la communication interne inscrite sur The Hub:



J'ai un abonnement annuel ou mensuel à un titre de transport, suis-je éligible au défraiement kilométrique ?

Non, vous n'êtes pas éligible au défraiement kilométrique.

A REVOIR !

Cette semaine, Disney publie des précisions sur The Hub: les salariés qui travaillent à Val d'Europe devront avoir recours aux assistants de Direction pour les aider, lesquels ont découvert l'information sur The Hub et n'ont pas de process à suivre. Encore un cafouillage !

Et pourquoi ces salariés qui viennent travailler avec leur véhicule ne pourraient pas tous avoir de stickers faute de places de stationnement disponibles dans leurs bâtiments ?

On croit rêver ! Pas de sticker = pas de défraiements kilométriques.



Les salariés Disney du Val d'Europe payent eux aussi le carburant à prix d'or :

MÊMES DROITS POUR TOUS !

La CGT Disneyland demande à la Direction de rectifier le tir rapidement et de respecter le procès verbal de désaccord signé par elle-même. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures, avec des salariés qui ont les défraiements kilométriques et d'autres qui ne le pourront pas à cause de procédures changeantes et dénuées de bon sens !

Ne pas jeter sur la voie publique.

La CGT Disneyland demande

1°) La possibilité de déclarer les défraiements de façon rétroactive. Pas de dates butoir: comme avant !

2°) La prise en compte des kilométrages réellement effectués (entre le domicile et le lieu exact du stationnement).

Suivez-nous !



cgtdisney@hotmail.fr